

**LIMOGES METROPOLE**  
**EXTRAIT DES PROCES VERBAUX**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2025**

*L'an deux mille vingt-cinq le vendredi vingt-et-un novembre à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 14 novembre 2025, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.*

*Philippe JANICOT, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.*

**Etaient présents :**

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Fabien DOUCET, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, M. Philippe JANICOT, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Franck DAMAY, Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, Mme Marie-Claude BODEN, Mme Hélène CUEILLE, M. Michel CUBERTAFOND, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémie ELDID, M. Jamal FATIMI, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, M. Laurent OXOBY, M. Matthieu PARNEIX, M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, M. Vincent REY, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, Mme Pascale ETIENNE, Mme Valérie MILLON

**Absents excusés avec délégation de pouvoirs :**

M. Emile-Roger LOMBERTIE donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD  
M. Gilles TOULZA donne pouvoirs à Mme Delphine BOULESTEIX  
M. Gaston CHASSAIN donne pouvoirs à M. Serge ROUX  
Mme Sarah GENTIL donne pouvoirs à M. Michel CUBERTAFOND  
Mme Marie-Eve TAYOT donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET  
M. Marc BIENVENU donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN  
M. Claude BRUNAUD donne pouvoirs à M. Pascal ROBERT  
M. Vincent JALBY donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT  
M. Joël GARESTIER donne pouvoirs à Mme Emilie RABETEAU  
M. Ibrahima DIA donne pouvoirs à M. Jean-Yves RIGOUT  
M. Sébastien LARCHER donne pouvoirs à Mme Martine BOUCHER  
M. Laurent LAFAYE donne pouvoirs à Mme Marie-Claude BODEN  
Mme Marie LAPLACE donne pouvoirs à Mme Hélène CUEILLE  
Mme Corinne JUST donne pouvoirs à M. Ludovic GERAUDIE  
Mme Amandine JULIEN donne pouvoirs à M. Matthieu PARNEIX  
Mme Nezha NAJIM donne pouvoirs à M. Jamal FATIMI  
Mme Patricia VILLARD donne pouvoirs à Mme Isabelle MAURY  
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à Mme Geneviève LEBLANC  
M. Alain BOURION donne pouvoirs à M. Fabien DOUCET  
Mme Isabelle NEGRIER CHASSAING donne pouvoirs à Mme Pascale ETIENNE  
Mme Nadine BURGAUD donne pouvoirs à M. François POIRSON  
Mme Anne-Marie COIGNOUX donne pouvoirs à Mme Valérie MILLON

**Absents :**

M. Gilles BEGOUT, Mme Sylvie ROZETTE, Mme Julie LENFANT, M. Pascal THEILLET, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Vincent BROUSSE, Mme Isabelle DEBOURG, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL

**L'ORDRE DU JOUR EST**

**Accords de territoire de milieux aquatiques "Vienne métropolitaine", "Vienne médiane" et "bassin de la Briance"**

Mme RABETEAU Emilie, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Depuis 2023, Limoges Métropole assure la conduite du Contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) « Vienne métropolitaine ». Ce programme opérationnel co-signé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne (AELB), la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Haute-Vienne a pour vocation la restauration de la qualité écologique des cours d'eau et zones humides des bassins hydrographiques suivants : Aurence, Auzette, ruisseau du Palais et ses affluents (Cane, Cussou, Mazelle), ruisseau des Villettes, Valoine, et Vienne entre Saint-Just-le-Martel et Condat-sur-Vienne. Son programme opérationnel a été approuvé par délibération n°29.2 du conseil communautaire du 7 juillet 2022.

Les autres bassins hydrographiques du territoire communautaire (Glane, Tranche pie, Félix, Briance et Vienne entre Condat-sur-Vienne et Verneuil-sur-Vienne) sont intégrés au CTMA « Vienne médiane » et au CTMA « Briance », portés par le Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne (SABV) conformément à ses compétences et à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage signée le 10 février 2020 avec Limoges Métropole. L'engagement de Limoges Métropole dans ces contrats a été approuvé par délibération n°22.1 du conseil communautaire du 30 septembre 2022.

Ces contrats s'étendent sur 6 annuités, de 2023 à 2028.

Au terme de la première période triennale 2023-2025, Limoges Métropole et le SABV ont révisé les programmes d'actions avant d'engager la réalisation de la seconde tranche triennale (2026-2028).

Concernant le CTMA « Vienne métropolitaine », les éléments marquants de cette révision concernent :

- le changement de dénomination, défini par l'Agence de l'eau, de l'outil « CTMA » en « Accord de territoire » (AT) ;
- le retrait d'un maître d'ouvrage : l'Office international de l'eau ;
- l'engagement de 4 nouveaux maîtres d'ouvrage : la Fédération des associations de protection de la nature - Limousin, le Groupe mammalogique et herpétologique du Limousin, la Ligue de protection des oiseaux ainsi que la Fédération de la Haute-Vienne pour la pêche et la protection du milieu aquatique, déjà partenaires techniques de la 1<sup>ère</sup> tranche du CTMA ;
- un ajustement de la programmation conduisant à une diminution globale du coût prévisionnel du programme d'action sur les 6 annuités, passant de 8 100 000 € TTC à 5 800 000 € TTC, dont 3 700 000 € TTC sur la période 2026-2028.

Limoges Métropole continuera d'assurer le portage et la coordination générale de l'AT « Vienne métropolitaine » et assurera la maîtrise d'ouvrage des opérations suivantes :

- la restauration de la continuité écologique : animation, études et travaux d'effacement d'ouvrages ;
- la restauration du lit et des berges de cours d'eau : animation, études et travaux ;
- la préservation et la mise en valeur de zones humides ;
- la mise en place de deux stations de mesures de débit des cours d'eau ;
- les travaux de restauration et plantation de ripisylves et de haies ;

- la gestion des étangs : animation, études et travaux d'effacement ;
- les travaux de mise en place d'abreuvoirs, points de franchissement de cours d'eau et mise en défens des berges.

Dans le cadre de l'AT « Vienne médiane », les actions sous la maîtrise d'ouvrage de Limoges Métropole porteraient sur :

- la gestion des étangs : animation et étude d'aide à la décision pour l'aménagement ou l'effacement ;
- la restauration de la continuité écologique : animation, études et travaux d'effacement d'ouvrages ;
- la préservation et la mise en valeur de zones humides ;
- les travaux de mise en place d'abreuvoirs, points de franchissement de cours d'eau et mise en défens de berges ;
- les travaux de restauration de berges et ripisylves.

Et dans le cadre de l'AT « Briance », l'animation menée par Limoges Métropole porterait sur :

- la participation aux réunions techniques, comités de pilotage et différents ateliers thématiques ;
- la participation à la mise en œuvre de solutions techniques visant à traiter les désordres identifiés dans le cadre de l'enquête sur les phénomènes d'inondation par ruissellement menée par le SABV entre 2021 et 2025 ;
- la réalisation éventuelle de prospections (écologiques et foncières) sur les Sites naturels d'intérêt communautaire, représentant plus de 1 000 ha sur le territoire de l'AT « Briance ».

En conclusion, le montant prévisionnel des actions placées sous la maîtrise d'ouvrage Limoges Métropole sur la période 2026 à 2028 dans le cadre des trois accords couvrant son territoire administratif est estimé à :

- 1 980 000 € HT pour l'AT « Vienne métropolitaine », auxquels s'ajoutent 670 000 € d'animation de l'AT ;
- 121 000 € HT pour les AT « Vienne médiane » et « Briance », auxquels s'ajoutent 110 700 € d'animation.

Soit un montant global de 2 101 000 € HT d'actions portées par Limoges Métropole. Les aides financières seront sollicitées auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Haute-Vienne, au fur et à mesure du lancement des actions.

Le conseil communautaire décide :

- de donner son accord à ces dispositions ;
- d'autoriser le Président à signer les Accords de territoire « Vienne métropolitaine », « Vienne médiane » et « Briance » ;
- d'autoriser le Président à solliciter les aides financières auprès des différents partenaires ;
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces dossiers,

- d'imputer les dépenses sur les crédits prévus à cet effet et d'inscrire les recettes au budget principal de Limoges Métropole.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

POUR EXTRAIT CONFORME  
Guillaume GUERIN  
Président de Limoges Métropole

Publié le jeudi 04 décembre 2025

**Projet Accord de Territoire Vienne métropolitaine 2026-2028 : actions concrètes et résultats attendus pour la quantité, la qualité de l'eau et des milieux**

**Note : ce tableau présente uniquement les actions de l'AT sous maîtrise d'ouvrage Limoges Métropole. L'Accord de territoire Vienne métropolitaine est porté par Limoges Métropole.**

Thématisques	Actions phares	Objectifs techniques minimum de résultats à 3 ans
<b>Animation de l'Accord de territoire 2026-2028</b>	Conduite du projet de l'Accord de territoire, incluant la coordination, l'animation et la mise en œuvre des actions	<b>3 Bilans annuels réalisés et 1 Bilan des 6 années pour l'Accord de territoire 2023 - 2028</b>
<b>La gestion des étangs : animation, études et travaux d'effacement</b>	Accompagnement des propriétaires du bassin versant de la Mazelle pour réduire l'impact des plans d'eau sur les retenues de Beaune, Etude et travaux sur le plan d'eau de Viroles à Aureil, étude et travaux sur le plan d'eau du Landou à Couzeix	<b>12 études réalisées</b> <b>6 plans d'eau effacés</b>
<b>La préservation et la mise en valeur de zones humides</b>	Études et travaux pour restaurer les zones humides sur les parcelles acquises ou gérées par Limoges Métropole afin d'améliorer leurs fonctions écologiques et les services écosystémiques utiles à la société (rétenzione d'eau, filtration et amélioration de la qualité de l'eau, régulation des crues).	<b>19 ha de superficie de ZH restaurées</b>
<b>La restauration de la continuité écologique : animation, études et travaux d'effacement d'ouvrages</b>	Études et travaux pour restaurer la continuité écologique sur 3 km du Ruisseau du Palais et 500 mètres sur l'Aurence au Parc animalier, favoriser la circulation des espèces aquatiques et restaurer les fonctions autoépuratoires tout en limitant le réchauffement de l'eau.	<b>5 études réalisées</b> <b>4 ouvrages traités (aménagés ou supprimés)</b>
<b>La restauration du lit et des berges de cours d'eau : animation, études et travaux</b>	Études et Travaux pour restaurer l'Aurence au Mas Jambost et l'Auzette au parc d'Auzette. Travaux de restauration morphologique sur le Mas Bourianne à Couzeix. Projet en cours d'animation pour restaurer la morphologie de l'Aurençous à Limoges	<b>4 études réalisées</b> <b>1,1 km de cours d'eau restaurés</b>
	Gestion du bois en rivière, maintien/enlèvement des embâcles, animation auprès des propriétaires sur leurs droits et obligations d'entretien	<b>3 km de cours d'eau traités</b>
<b>Acquisition de données et Suivis environnementaux</b>	Mise en place de stations de mesures des débits sur la Valoise et l'Auzette afin de mieux connaître le fonctionnement des affluents de la Vienne et évaluer l'impact des rejets sur les milieux récepteurs	<b>2 stations de mesures de débit installées</b>
	Évaluation initiale des milieux avant travaux de restauration écologique (poissons, invertébrés, diatomées, pédologie, ...) afin de disposer d'un état de référence permettant de mesurer les effets des interventions et d'alimenter les retours d'expérience.	<b>4 suivis d'états initiaux avant-travaux réalisés</b>
<b>Les travaux de mise en place d'abreuvoirs, points de franchissement de cours d'eau et mise en défens des berges</b>	Accompagnement des exploitants agricoles pour la mise en défens des berges, la création d'abreuvoirs et de points de franchissement afin de limiter le piétinement du bétail et les matières en suspension, et ainsi améliorer la qualité de l'eau.	<b>1 km de berges mises en défens</b>
<b>Les travaux de restauration et plantation de ripisylves et de haies</b>	Travaux de plantation de haies, ripisylves et création de mares pour améliorer la qualité des milieux et réduire les pollutions diffuses	<b>400 mètres linéaires de haies créées/restaurées</b>

Actions concrètes et résultats attendus pour la quantité, la qualité de l'eau et des milieux dans le projet d'Accord de Territoire Vienne médiane 2026-2028 porté par le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne

**Note : Ce tableau présente uniquement les actions de l'AT sous maîtrise d'ouvrage Limoges Métropole.**

Thématisques	Actions phares	Objectifs techniques minimum de résultats à 3 ans
<b>Animation de l'Accord de territoire 2026-2028</b>	Coordination avec le porteur de l'Accord Vienne médiane (SABV), animation et mise en œuvre des actions	<b>Participation active aux COTECH et COPIL de l'Accord</b>
<b>La gestion des étangs : animation, études et travaux d'effacement</b>	Animation, négociation et étude pour mise en conformité (étang pré-ciblé dans la forêt des Vaseix) ou travaux d'effacement d'étang avec animation à réaliser	<b>1 plan d'eau traité (aménagé ou supprimé)</b>
<b>La préservation et la mise en valeur de zones humides</b>	Etudes et Travaux pour restaurer les zones humides sur la lande de Catissou afin d'améliorer leurs fonctionnalités écosystémiques	<b>2 ha de superficie de Zones Humides restaurées</b>
<b>La restauration de la continuité écologique : animation, études et travaux d'effacement d'ouvrages</b>	Etude et Travaux pour restaurer la continuité écologique sur le ruisseau du Tranchepie à Verneuil-sur-Vienne par effacement d'un barrage	<b>1 ouvrages traité (aménagé ou supprimé)</b>
<b>La restauration du lit et des berges de cours d'eau : animation, études et travaux</b>	Remise du Pré-Vieux dans son fond de talweg historique sur 100ml à Verneuil-sur-Vienne Entretien et Gestion du bois en rivières sur le Félix sur 5km	<b>100 mètres linéaires de cours d'eau restaurés</b>
<b>Les travaux de mise en place d'abreuvoirs, points de franchissement de cours d'eau et mise en défens des berges</b>	Travaux de création d'abreuvoirs et de mise en défens des berges pour préserver la qualité de l'eau du piétinement du bétail sur le Pré-Vieux à Verneuil-sur-Vienne	<b>500 mètres linéaires de berges mises en défens</b>

Actions concrètes et résultats attendus pour la quantité, la qualité de l'eau et des milieux dans le projet d'Accord de Territoire Briance 2026-2028 porté par le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne

**Note : Ce tableau présente uniquement les actions de l'AT sous maîtrise d'ouvrage Limoges Métropole.**

Thématisques	Actions phares	Objectifs techniques minimum de résultats à 3 ans
<b>Animation de l'Accord de territoire 2026-2028</b>	Coordination avec le porteur de l'Accord Briance (SABV), animation et suivi des actions, incluant la mise en œuvre de solutions techniques issues de l'étude « Ruissements » et la réalisation de prospections écologiques et foncières sur les Sites Naturels d'Intérêt Communautaire.	<b>Participation active aux COTECH et COPIL de l'Accord</b>

# Carte des Accords de Territoires sur le territoire de Limoges Métropole

